



SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

1er Bureau - Service des Associations
B. P. 469
59322 VALENCIENNES cédex
Affaire suivie par Mme PADOL
tél. : 03.27.14.59.45
e-mail : lydie.padol@nord.pref.gouv.fr

Le numéro W596000350
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION de l'association n° W596000350

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d' association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le SOUS-PREFET de VALENCIENNES

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **02 février 2005**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SARRASIN

dont le siège social est situé : 150 Rue Roger Salengro
59300 FAMARS

Décision prise le : **10 septembre 2004**

Pièces fournies : Liste dirigeants
Statuts
Lettre de l'association

VALENCIENNES, le 03 février 2005



Le Sous-Préfet,
Pour le Sous-Préfet
et par délégation,
Attache de Préfecture

Roger LECLERCQ

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

ANNEXE 1 - BUREAU

Le bureau de l'association « Sauvegarde du Patrimoine Sarrasin », élu lors de l'Assemblée Générale fondatrice du vendredi 10 décembre 2004, est composé des personnes suivantes :

Président : Monsieur Paul Dupire, Notaire assistant, né le 14/11/1977 à Famars (Nord).

Secrétaire : Monsieur Michel Dronsart, professeur retraité, né le 07/02/1949 à Bruay sur Escaut (Nord).

Trésorier : Monsieur Philippe Lemaire, informaticien, né le 11/12/1955 à Villers-l'Hôpital (Pas de Calais).

ANNEXE 2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ont été élus membres du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale fondatrice du vendredi 10 septembre 2004 :

Mesdames Nicole Dronsart, Monique Bourgeois, Véronique Dupire, Bernadette Lottiaux, Paulette Lécot.

Messieurs Luigi Macaluso, Michel Bos, Yohan Senez, Paul Dupire, Joel Brunet, René Fremaux, Michel Dronsart, Philippe Lemaire.

Signé,

Les membres du Bureau

Paul Dupire

Michel Dronsart

Philippe Lemaire



DECLARATION D'ASSOCIATION.

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
Sauvegarde du Patrimoine Sarrasin

But de l'association : Défense du patrimoine architectural, culturel, historique et archéologique, ainsi que du cadre de vie environnemental et social du centre de la commune de Famars.

Siège social :

150 rue Roger Salengro - 59300 Famars

Membres du bureaux :

Président : Monsieur Paul Dupire, Notaire assistant, né le 14/11/1977 à VALENCIENNES (Nord)demeurant à FAMARS, rue roger Salengro.

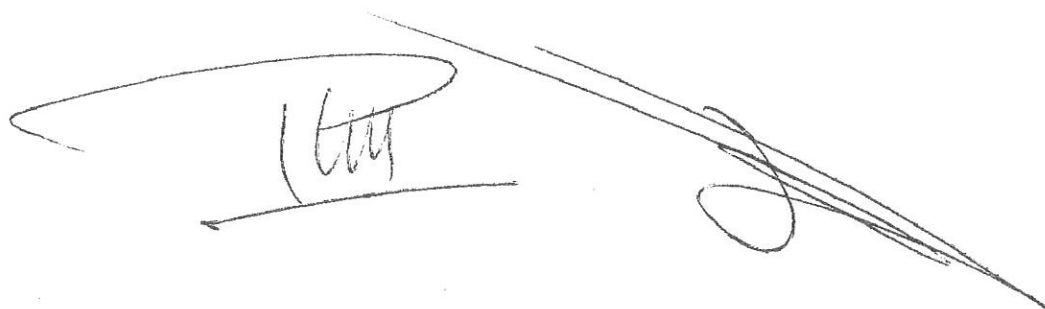
Secrétaire : Monsieur Michel Dronsart, professeur retraité, né le 07/02/1949 à Bruay sur Escaut (Nord), demeurant à FAMARS, rue roger Salengro.

Trésorier : Monsieur Philippe Lemaire, informaticien, né le 11/12/1955 à Villers-l'Hôpital (Pas de Calais), demeurant à FAMARS, rue roger salengro.

Tous trois de Nationalité Française.

Fait à FAMARS, le 31 janvier 2005.

Signature :

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, cursive script that appears to be 'M. Dupire'. The signature on the right is also cursive and more fluid, likely belonging to one of the other members mentioned in the text. Both signatures are written over a horizontal line.